

LA MAIRIE RECRUTE
ANIMATEUR (RICE) PERISCOLAIRE ET DE CENTRE DE LOISIRS
TEMPS COMPLET
Cadre d'emplois des adjoints animations– catégorie C
Recrutement contractuel
du 14 octobre 2024 au 19 décembre 2025

La commune de Saint-Aubin-Sur-Mer recrute en raison d'un agent momentanément indisponible pour son accueil périscolaire et son centre de loisirs, un(e) animateur(rice) du 14 octobre 2024 au 19 décembre 2025.

Vos missions :

Sous l'autorité du coordinateur du service périscolaire - loisirs :

- Accueillir les enfants hors du temps scolaire
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Contribuer aux projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la collectivité
- Favoriser les relations avec les familles
- Garantir la coordination avec le corps enseignants sur le temps scolaire
- Organiser le temps du goûter (préparation – nettoyage)
- Encadre les enfants sur le temps de la pause méridienne

Profil recherché :

- BAFD exigé ou BPJEPS souhaité avec le certificat complémentaire de direction des ACM
- Expérience similaire
- Connaissances des textes règlementaires dans le domaine de l'enfance (3 à 11 ans)
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B obligatoire (minimum 3 ans)
- Savoir conduire un mini bus pour les sorties et mini-camps notamment
- Maîtrise des techniques d'animation
- Connaissance des différentes étapes du développement de l'enfant

Qualités requises :

- Qualités d'encadrement, cohésion d'équipe
- Force de proposition
- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Réactivité et disponibilité
- Sens de l'écoute
- Capaciter à rendre compte et à alerter

Conditions de travail :

Lieu de travail : complexe scolaire

Temps de travail : 35 heures annualisés

Rémunération statutaire

Poste à pourvoir dès le 14 octobre 2024

Candidature à adresser à l'attention de Monsieur Le Maire
41 rue du Maréchal Joffre 14750 Saint-Aubin-sur-Mer
ou
rh@saintaubinsurmer.fr
candidature à déposer avant le 06 octobre 2024